

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1682>



Rapport IGEN sur la sécurité dans les APPN

- Institution - Textes Officiels - Sécurité - A.P.P.N. -



Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2017

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

Les activités physiques de pleine nature constituent un champ d'apprentissage spécifique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. On les retrouve également dans les spécialités de nombreuses sections sportives scolaires ou dans des formations bi-qualifiantes préparant à une insertion professionnelle. Elles sont largement pratiquées dans le cadre des associations sportives des établissements et des compétitions organisées par l'UNSS. Si le risque zéro n'existe pas, il n'y a pas de fatalité à ce que surviennent des accidents parfois mortels, comme en ski, ou graves comme en escalade. Sur la base d'un état des lieux des pratiques en montagne mené dans l'académie de Grenoble, le rapport conjoint IGEN-IGAENR formule une série de recommandations pour renforcer la pratique en sécurité des sports de nature à l'école.

L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature

<dl class='spip_document_2600 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'>



L'exigence de la sécurité dans les activités de pleine nature

L'intégralité des interventions du LAB1 des 21 et 22 Mars 2017 sur notre vidéothèque spécialisée EPS.

<https://vimeo.com/videoformation/focus-eps-grenoble>